

# Rapport annuel


2025

 **sopfim**



# TABLE DES MATIÈRES

- 01** Notre mission
- 02** Nos valeurs
- 03** Gouvernance
- 05** Les comités
- 07** Lettre du président du conseil d'administration
- 08** Rapport de la directrice générale
- 13** Ressources humaines et communications
- 16** Opérations
- 18** Foresterie et environnement
- 24** Technologies de l'information
- 28** Rapport de la directrice des finances
- 32** Rapport des auditeurs et états financiers audités



1

# Notre mission

Protéger la ressource forestière contre les insectes et maladies au bénéfice de la collectivité.

# Nos valeurs



## La santé sécurité

La Santé sécurité est une valeur essentielle à la SOPFIM. Elle vise au maintien d'un environnement de travail offrant aux employés la certitude que leur employeur considère la personne en premier. Cette valeur repose sur cinq conditions : l'engagement et le soutien de la direction, la participation des employés, la responsabilité en santé sécurité du travail des travailleurs et de l'employeur, l'organisation de la prévention et l'évaluation de la performance.



## L'intégrité

L'intégrité est la valeur qui décrit le mieux la philosophie de l'organisation, tant envers ses employés, ses clients et ses fournisseurs. Elle regroupe plusieurs valeurs telles que : l'honnêteté, la responsabilité, le respect, la confiance, le soutien, la gratitude et la sincérité.



## Le respect de l'environnement

Depuis maintenant plus de 20 ans la SOPFIM a obtenu la certification environnementale ISO 14001. Cette démarche de l'organisation est le fruit de la volonté de son conseil d'administration. Elle vise à assurer aux employés, aux clients, aux fournisseurs et à la population en général de hauts standards de qualité soutenus par le principe d'amélioration continue.



## La rigueur et responsabilité

La rigueur repose sur la compétence des membres de l'équipe de la SOPFIM qui se définit par plusieurs critères notamment la pertinence, l'utilité, l'objectivité et la crédibilité. La responsabilité renvoie à l'obligation de s'acquitter de ses engagements et d'en assumer les conséquences.



## La fierté d'appartenance

La fierté d'appartenance représente le lien d'affection entre la SOPFIM et les membres de son équipe. Elle est le fruit du partage de la même vision et des mêmes objectifs communs.

# 2 Gouvernance

## Le conseil d'administration

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf administrateurs.



**Sylvain Aird**  
Président du CA  
Membre externe



**Eric Bernier**  
Vice-président du CA  
Groupe Rétabec



**Isabelle Charest**  
MRNF



**Daniel Chouinard**  
MRNF



**Geneviève Drouin**  
Membre Externe



**Geneviève Labrecque**  
Chantiers  
Chibougamau Lté



**Sébastien Lacroix**  
MRNF



**Jonathan Perron**  
Produits forestiers  
Résolu



**Louise Rochette**  
Membre externe

# Les comités

Le conseil d'administration crée et maintient des comités statutaires pour le renseigner, le conseiller et le soutenir dans les décisions à prendre, contribuant à la mission de la Société.

## Comité de mise en nomination

(Éric Bernier, Isabelle Charest et Daniel Chouinard)

Ce comité joue un rôle prépondérant dans le processus d'élection et de nomination de chacun des groupes d'administrateurs.

## Comité des ressources humaines

(Daniel Chouinard, Geneviève Drouin et Jonathan Perron)

Le comité des ressources humaines voit à la mise en place des politiques à l'égard des ressources humaines, à l'élaboration des critères d'évaluation du directeur général, à la planification de la relève de ce dernier et à la rémunération des officiers.

## Comité d'audit et de gestion des risques

(Sylvain Aird, Sébastien Lacroix et Louise Rochette)

Ce comité s'intéresse à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, au processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

## Comité de gouvernance et d'éthique

(Isabelle Charest, Geneviève Labrecque et Louise Rochette)

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, de même qu'aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie.

# LETTRE DU PRÉSIDENT

Nous sommes fiers de vous présenter le rapport annuel de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2025. Ce rapport présente les activités de la Société, en lien avec sa mission de protéger la ressource forestière contre les insectes ravageurs et les maladies, en harmonie avec son milieu.

En 2025, la SOPFIM a mis en œuvre un plan d'intervention et un programme de pulvérisation, traitant en superficie 1 046 952 hectares de forêt pour combattre l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette année encore, l'ensemble du programme s'est déroulé dans des conditions météorologiques favorables. En conclusion, l'ensemble des programmes prévus au plan d'intervention a été complété à près de 100 %, et ce, dans le respect des échéanciers et des budgets.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025 s'est poursuivie à la satisfaction du Conseil et a fait l'objet d'un dialogue constructif avec la direction. Au final, la quasi-totalité des actions et chantiers prévus au plan stratégique 2022-2025 ont été réalisés. C'est ainsi que l'année 2025 marquera la planification d'une stratégie pour les années 2026-2028.

Au nom du Conseil, je tiens à remercier et à souligner la contribution de Madame Louise Rochette, dont le mandat s'est terminé cette année et qui a participé à faire évoluer les standards de gouvernance de votre Conseil d'administration depuis son arrivée en septembre 2019.

Enfin, en août 2025, le Conseil a recruté une nouvelle directrice générale, Madame Marie-Louise Dubé à la suite du décès de notre ancien directeur général, M. Thomassin-Lacroix, en mars 2025.

Pour toutes ces raisons, au nom des membres du Conseil d'administration, nous tenons à reconnaître le travail et le dévouement de tous les employés de la SOPFIM ainsi que de nos partenaires, sans qui notre mission serait vide de sens. Votre professionnalisme et votre engagement envers la protection des forêts font notre force et contribuent à notre succès.



# RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

## Introduction

C'est avec fierté que je présente le rapport de la direction générale pour l'année 2025. Nommée directrice générale de la SOPFIM à la mi- août 2025, j'ai eu l'opportunité de m'intégrer rapidement à une organisation reconnue pour son expertise, sa rigueur opérationnelle et son engagement envers la protection de la ressource forestière québécoise. Cette première période au sein de la SOPFIM m'a permis de constater la solidité des équipes, la pertinence des orientations stratégiques et la capacité de l'organisation à livrer des opérations d'envergure avec efficacité et professionnalisme.

## Programmes des interventions 2025

L'année 2025 a été marquée par la réalisation complète du programme d'interventions, exécuté à 100 % conformément aux mandats confiés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Les opérations se sont déroulées de manière efficace, rigoureuse et sécuritaire, démontrant la solidité de la planification ainsi que la capacité d'exécution de la SOPFIM dans un contexte opérationnel complexe.

Les opérations d'arrosage ont été réalisées dans 12 régions à travers le Québec, à partir de 15 bases aériennes, permettant une couverture étendue et adaptée aux réalités territoriales. La mise en œuvre du plan d'intervention a nécessité la mobilisation de 105 aéronefs, en plus d'équipes au sol et d'équipes aériennes déployées stratégiquement sur l'ensemble du territoire concerné.

Par ailleurs, les équipes de foresterie de la SOPFIM ont mené les travaux terrain à partir de 10 secteurs, assurant l'analyse et le suivi de près de 1 262 538 hectares. Ces travaux ont été essentiels pour orienter adéquatement les interventions, assurer leur pertinence et maintenir un haut niveau de rigueur scientifique et opérationnelle.

Parmi les réalisations notables de l'année, l'ouverture d'une nouvelle base d'opérations à Casey, en Haute-Mauricie, constitue un succès important. Cette implantation stratégique a permis d'améliorer la logistique des opérations, de renforcer la présence régionale de la SOPFIM et de soutenir efficacement la réalisation des interventions dans cette zone clé.

# RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

## (suite)

À la demande du MRNF, les superficies traitées en 2025 dans le cadre des trois programmes de protection forestière se répartissent comme suit :

- Programme de protection des forêts publiques non aménagées (PREG), applicable en forêt publique et sur les grandes propriétés privées de 800 hectares et plus :  
699 774 hectares traités.
- Programme de protection des investissements sylvicoles (PPIS), applicable en forêt publique et sur les grandes propriétés privées de 800 hectares et plus :  
324 939 hectares traités.
- Programme de protection des petites forêts privées (PPFP) :  
22 239 hectares traités.

Dans l'ensemble, les interventions réalisées en 2025 illustrent l'ampleur des opérations menées par la SOPFIM, tant sur le plan territorial qu'opérationnel. Il s'agit d'opérations de grande envergure, réalisées dans des délais particuliers, qui ont exigé une coordination étroite, une expertise spécialisée et une forte mobilisation des équipes.

### Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail demeurent au cœur des valeurs de la SOPFIM et constituent une priorité incontournable dans l'ensemble de ses activités. En 2025, les efforts soutenus déployés en matière de prévention et de gestion proactive des risques ont généré des résultats très encourageants.

Le taux OSHA pour l'année 2025 s'établit à 3,6, ce qui représente une amélioration significative comparativement à l'année 2024, où il atteignait 8,7. Cette diminution marquée témoigne de l'efficacité des mesures mises en place et de l'engagement collectif envers un milieu de travail sécuritaire.

Le plan d'action en santé et sécurité au travail a été réalisé dans son ensemble. Celui-ci a mis l'accent sur une approche proactive de prévention ainsi que sur l'analyse des causes racines des événements, afin d'implanter des solutions durables adaptées aux réalités opérationnelles.

Ces résultats positifs sont le fruit de l'implication de l'ensemble du personnel et confirment la volonté de la SOPFIM de poursuivre l'amélioration continue de ses pratiques en matière de santé et de sécurité au travail.

# RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

## (suite)

### Plan stratégique

L'année 2025 correspond à la dernière année du plan stratégique, dont la mise en œuvre a débuté en 2023. Plusieurs objectifs tactiques ont été priorisés et regroupés sous quatre grandes orientations stratégiques qui ont guidé les actions de l'organisation.

- Sécuriser et améliorer la performance de nos systèmes d'information de gestion.
- Faire de la SOPFIM un employeur de choix.
- Améliorer la prévisibilité pluriannuelle de la SOPFIM avec celle du MRNF tout en rendant nos processus agiles.
- Faire rayonner l'expertise et l'excellence de la SOPFIM.

Dans une perspective de continuité, les travaux d'élaboration du plan stratégique 2026- 2028 ont été amorcés à l'automne 2025. Le nouveau plan stratégique, adopté au tout début de l'année 2026, ouvre un cycle axé sur l'amélioration continue, l'efficacité, l'optimisation, la consolidation et l'adaptation à un environnement en constante évolution.

### Remerciements

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à l'équipe de direction pour son leadership et son engagement, ainsi qu'à l'ensemble des employées et employés pour leur professionnalisme, leur expertise et leur mobilisation constante.

Je remercie également le conseil d'administration pour son accompagnement et son rôle essentiel en matière de gouvernance, de même que l'équipe de la Direction de la protection des forêts du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour la collaboration étroite et soutenue.

Enfin, j'adresse mes remerciements à nos précieux partenaires, sans qui l'atteinte de notre mission ne serait pas possible.

Ensemble, nous contribuons à la mission de la SOPFIM, soit de protéger la ressource forestière contre les insectes et les maladies, au bénéfice de la collectivité.





A person wearing a hat and a light-colored shirt is standing in a forest, looking towards the right. A horse is partially visible in the foreground, facing away from the camera. The background is filled with trees and foliage. The entire image has a green tint.

3

# Faits saillants 2025

# Ressources humaines et communications

Par Amélie Labonté, MBA, CRHA,  
Directrice des ressources humaines et des communications



**54** employés  
réguliers



**241** employés  
saisonniers

En 2025, la SOPFIM a renforcé ses pratiques de gestion des ressources humaines et consolidé sa position d'employeur reconnu et d'organisation réputée pour son expertise. Portée par l'engagement de 295 protecteurs et protectrices de la forêt, poursuit ses actions en s'appuyant sur des valeurs de santé et sécurité, de collaboration, de respect et de rigueur.

La Direction des ressources humaines a contribué à mobiliser les équipes, structurer les pratiques internes et soutenir les priorités stratégiques de l'organisation. Les efforts ont notamment porté sur la santé et la sécurité au travail, la communication et le développement du leadership des gestionnaires, afin de maintenir un milieu de travail sain, stimulant et performant.

## Santé et sécurité au travail : une priorité organisationnelle

La santé et la sécurité au travail constitue une priorité essentielle pour la SOPFIM. Au-delà du respect des exigences réglementaires, l'organisation privilégie une approche proactive intégrée à ses décisions, ses pratiques et sa culture.

Cette approche repose sur l'évaluation continue des risques, l'identification des priorités d'intervention et la mise en œuvre de plans d'action ciblés, particulièrement pour les activités à risque élevé. En mobilisant les gestionnaires et employés autour d'objectifs communs, la SOPFIM renforce la prévention et la responsabilisation collective, contribuant à un milieu de travail sécuritaire, durable et performant.

En 2025, l'organisation a enregistré 4 lésions enregistrables, dont 3 avec perte de temps, pour 223 271 heures travaillées, ce qui correspond à un taux OSHA de 3,6.



**Taux OSHA**  
(223 271 heures travaillées) : **3,6**

**4**

Lésions  
enregistrables

**3**

Lésions enregistrables  
causant une période d'arrêt de travail

# Ressources humaines et communications (suite)

## Des pratiques humaines au service de la mission

En 2025, la direction des ressources humaines a été au cœur de l'accompagnement des transformations organisationnelles, en soutenant leur déploiement et en assurant la cohérence des communications internes. Les efforts ont principalement visé l'appui aux équipes et la mobilisation autour des changements, afin de renforcer l'engagement et la collaboration.

Par ailleurs, la SOPFIM a poursuivi le développement du rôle des gestionnaires en intensifiant les initiatives visant à soutenir leur leadership. Ce levier stratégique a permis de mieux les outiller dans l'exercice de leurs fonctions, grâce au développement des compétences et à la mise à disposition d'outils adaptés, favorisant ainsi des interventions plus justes, assurées et cohérentes.

Parmi les réalisations structurantes figurent la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de la paie ainsi que le déploiement de la politique de rémunération, incluant un exercice de maintien de l'équité salariale, contribuant à une gestion plus harmonisée et équitable.

Ces initiatives soutiennent à la fois la performance organisationnelle et la mobilisation des employés, essentielles à la réalisation de la mission.

## Communication et attractivité : rayonnement et crédibilité

En 2025, la SOPFIM a réaffirmé son rôle d'expert en protection des forêts en assurant une communication continue et structurée auprès des citoyens, de l'industrie et de ses partenaires. Les activités de communication liées aux programmes de protection contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette ont permis une importante visibilité médiatique, notamment grâce à la diffusion de communiqués, la tenue d'entrevues et la publication d'articles, contribuant ainsi à accroître la notoriété de l'organisation.

À cet effet, la SOPFIM a diffusé quatorze communiqués de presse couvrant les principales étapes des opérations, soit l'annonce des programmes, le début et la fin des pulvérisations dans les régions visées, ainsi que la diffusion des résultats. Ces communications ont donné lieu à dix-sept entrevues à la radio et à la télévision et ont généré plus de soixante articles, renforçant la portée et la visibilité des interventions de l'organisation.

# Ressources humaines et communications (suite)

Le public a également bénéficié d'un accès en temps réel, sur le site Web de la SOPFIM, à l'évolution des opérations grâce à un tableau de bord en ligne. Par ailleurs, une présence soutenue a été maintenue sur les plateformes numériques par des publications régulières visant à informer la population, à suivre le déroulement des opérations et à mettre en valeur l'expertise de la SOPFIM. Ces actions ont favorisé la croissance du nombre d'abonnés et renforcé la notoriété de l'organisation.

Des communications ciblées ont été réalisées auprès des villégiateurs, des ZECs et des partenaires des régions concernées afin d'annoncer la présence des équipes sur le terrain, notamment en période de chasse, et de préciser les modalités des interventions. En complément, près de 115 000 pamphlets publicitaires ont également été distribués dans les zones sensibles à proximité des aéroports utilisés pour les pulvérisations aériennes. Ces actions visaient à informer la population sur l'épidémie de TBE et les activités de la SOPFIM, tout en renforçant l'acceptabilité sociale des interventions et la sensibilisation aux nuisances sonores temporaires.

La SOPFIM a participé à plus d'une dizaine d'événements liés au milieu forestier et à l'aviation en tenant des kiosques et en offrant des présentations. Des visites ont aussi été réalisées dans certains établissements scolaires afin de faire connaître l'organisation et de susciter l'intérêt pour les emplois offerts. Ces initiatives, combinées à un placement publicitaire ciblé, ont soutenu les efforts de recrutement et renforcé les liens avec la population et les acteurs du secteur forestier.

En 2025, près d'une cinquantaine de demandes d'information liées aux programmes de protection contre la TBE ont été reçues par l'entremise du site Web, des médias sociaux et de communications téléphoniques. La majorité provenait de producteurs forestiers et d'usagers de la forêt. Toutes les demandes ont été traitées dans un délai maximal de 48 heures, et la plupart en moins de 24 heures. Cette réactivité témoigne de l'importance accordée par la SOPFIM à une communication claire, accessible et transparente, notamment en ce qui concerne la sécurité du public, l'utilisation du Btk et les critères d'application des programmes de protection.



# LES OPÉRATIONS

Par Nicolas Girard, ing.f., M.Env.  
Directeur des opérations

# RETOUR SUR LES OPÉRATIONS 2025

Comme à l'habitude, les simulations effectuées pour estimer les dates d'ouvertures basées sur les moyennes historiques prédisaient un début hâtif dans l'ouest du Québec. Or, les températures fraîches ont plutôt eu pour effet de repousser les ouvertures d'environ une semaine dans cette région. La vague de chaleur qui s'en est suivie par la suite à l'échelle provinciale a eu pour effet de déclencher l'ouverture simultanée de la majorité des blocs sur l'ensemble des bases. Il va sans dire que nous sommes rapidement devenus débordé par la charge de travail à réaliser. En résumé, ce fut tout un défi pour notre équipe, mais c'est à ce moment que nous avons pu apprécier l'impact des différentes optimisations mises en place au cours des dernières années. Rappelons que nous avons réussi à compléter notre programme de protection dans son ensemble le 27 juin et ce avec un résultat global de 94 %.

Étant donné la répartition des secteurs à protéger, nous avons procédé à l'ouverture d'une nouvelle base d'opérations à l'aérodrome de Casey, localisé dans la région de la Mauricie. Cet ajout faisait ainsi monter à quinze le nombre de bases utilisées en 2025. L'ouverture de cette nouvelle base présentait plusieurs défis logistiques, mais le constat final fut plus que concluant. Ainsi, les premières livraisons d'insecticides biologiques furent effectuées dans la semaine du 6 mai et les 74 avions d'arrosage nolisés débutaient leur positionnement le 21 mai. Les dix hélicoptères se sont aussi positionnés dans cette même période.

En lien avec l'objectif de diversifier ses services, un des axes de notre plan stratégique, mentionnons que la SOPFIM a offert un service de protection des érablières infestées par la livrée des forêts dans la région du Témiscouata ainsi qu'en Estrie. C'était la deuxième année que nous offrions un service de ce type. Au total, ce sont plus de 10 860 hectares qui furent protégés avec un excellent taux de succès. Ceci démontre bien l'expertise de la SOPFIM en protection des forêts et de lutte contre les insectes ravageurs.

Merci à notre équipe et à tous nos partenaires.

An aerial photograph of a dense evergreen forest, likely spruce or fir, with a grid of thin, light-colored lines overlaid on the image. The trees are a vibrant green, and the perspective is from directly above, looking down.

# FORESTERIE ET ENVIRONNEMENT

Par **Éric Litalien, ing.f.**  
Directeur de la foresterie et de l'environnement

# RÉPONDRE AUX BESOINS DE PROTECTION CONTRE LES RAVAGEURS FORESTIERS, UN DÉFI CONSTANT!

L'année 2025 a été marquée par une progression importante de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) qui affecte maintenant près de 17,6 millions d'hectares, un sommet depuis le début de la présente épidémie. En contrepartie, l'intensité des dommages était en générale plus faible avec des niveaux de défoliation légers et modérés principalement. Les interventions contre la TBE ont, quant à elles, été légèrement inférieures à l'année précédente mais dispersée sur un plus grand territoire. Pour une deuxième année de suite, la SOPFIM a également planifié et mis en œuvre, à la demande de producteurs acéricoles, un programme de protection contre la livrée des forêts affectant des érablières. L'acquisition de connaissances a aussi occupé une grande place en 2025 avec la poursuite d'un important projet de recherche financé par Ressources Naturelles Canada. Une année occupée, mais également remplie de réussites qui renforcent la position de la SOPFIM comme un intervenant incontournable dans son domaine d'activité.

## Planification des traitements

La planification des traitements contre la TBE en 2025 a été influencée, notamment, par la progression de l'épidémie en 2024, en surface et en intensité, qui étaient toutes deux fortes. Cela aurait normalement dû se traduire par une augmentation des traitements prescrits au Btk. Toutefois l'application d'une pause de traitement sur davantage de superficies que l'année précédente est venue contrebalancer cette hausse. En effet, contrairement à l'année 2024 où des pauses de traitement avaient été appliquées seulement en forêt naturelle non aménagée sur environ 271 000 ha, ce sont près de 475 000 ha qui ont été retenus en pause de traitement en 2025, pour tous les programmes, conformément aux orientations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Ainsi, les prescriptions de traitement se sont soldées par une baisse de près de 7 % des superficies à protéger en comparaison avec 2024. Au total, ce sont près de 641 000 hectares de forêt qui ont été prescrits pour recevoir des traitements au Btk dans le cadre de trois programmes distincts, soit le programme de protection des forêts non aménagées, le programme de protection des investissements sylvicoles et le programme de protection de la petite forêt privée.

## Évaluation des programmes

À la fin de la période d'alimentation de l'insecte, le MRNF a réalisé un relevé aérien de la défoliation annuelle attribuable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour la saison 2025. Deux classes de défoliation sont utilisées pour évaluer la réussite d'un secteur d'intervention soit < 50 % (réussite) et ≥ 50 % (insuccès). De plus, seul un échantillon aléatoire des aires traitées, 39,6 % en 2025, réparties dans toutes les régions et pour tous les programmes, a été évalué. L'évaluation réalisée en 2025 démontre que 93,9 % des aires évaluées ont atteint l'objectif de protection avec une défoliation inférieure à 50 %, ce qui dépasse largement la cible du MRNF qui a par ailleurs été relevée à 80 % en 2025 (70 % auparavant).

### Aires admissibles à la protection

La SOPFIM doit être en mesure de répondre rapidement à toute demande d'intervention issue des autorités provinciales. De tels travaux requièrent au préalable une bonne connaissance du territoire vulnérable aux attaques répétées de l'insecte. La SOPFIM est responsable de l'identification des aires admissibles à la protection, à partir de critères préalablement définis par le MRNF. Elle est également responsable de les mettre à jour sur une base annuelle afin de prendre en compte les changements survenus sur l'ensemble du territoire.

En 2025, la SOPFIM a réalisé une mise à jour des prévisions de récolte, des zones sensibles et des secteurs à risque pour les opérations aériennes en forêt publique. Elle a également procédé à la mise à jour des aires admissibles en petite forêt privée avec la collaboration des conseillers forestiers.

Ce tableau présente la superficie en hectares des aires admissibles selon les régions et programmes de protection, à la suite de la mise à jour de 2025

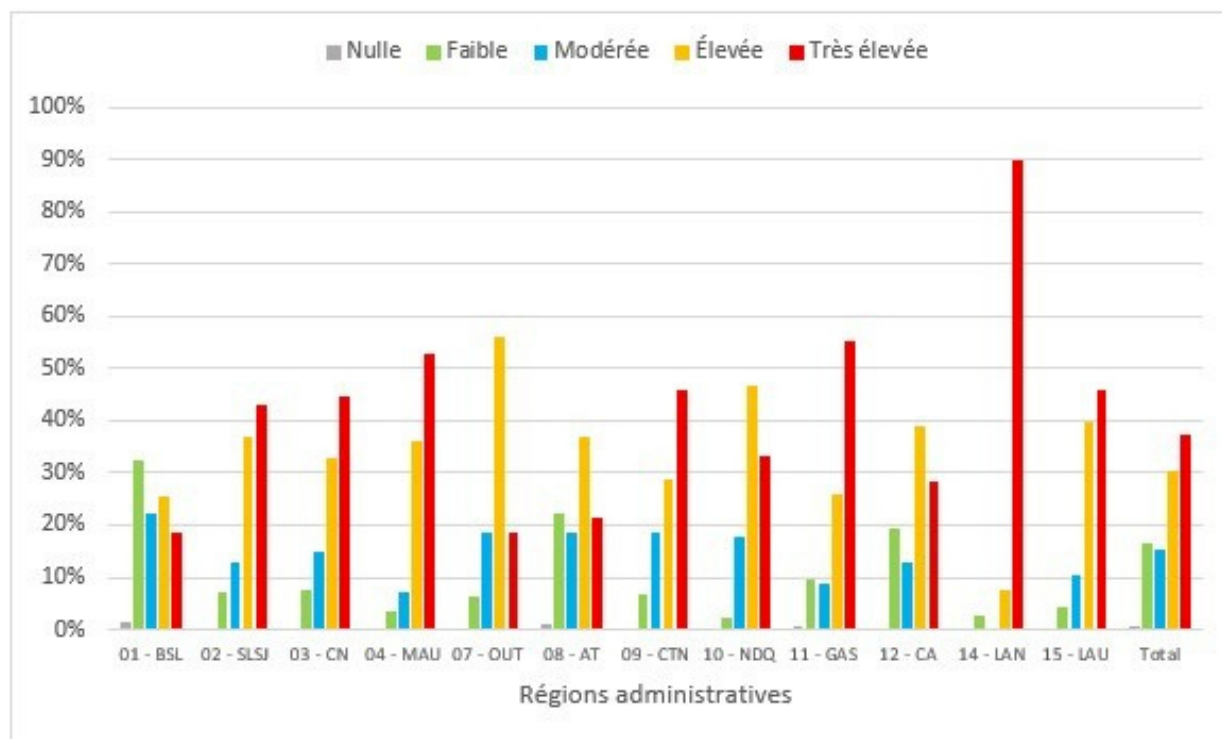
Région administrative	Programme de protection des forêts non aménagées	Programme de protection des investissements sylvicoles	Programme de protection des petites forêts privées	Total
Bas-Saint-Laurent	150 107	109 312	27 232	<b>286 651</b>
Saguenay - Lac-Saint-Jean	186 147	99 265	5 741	<b>291 153</b>
Capitale-Nationale	284 700	46 691	346	<b>331 737</b>
Mauricie	183 283	6 863	-	<b>190 146</b>
Outaouais	30 623	2 193	102	<b>32 918</b>
Abitibi-Témiscamingue	93 688	4 321	1 127	<b>99 136</b>
Côte-Nord	267 102	13 530	177	<b>280 809</b>
Nord-du-Québec	26 077	2 467	56	<b>28 600</b>
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	149 018	99 812	3 218	<b>252 048</b>
Chaudière-Appalaches	10 770	20 001	7 259	<b>38 030</b>
Lanaudière	55 189	2 076	-	<b>57 265</b>
Laurentides	46 821	7 938	274	<b>55 033</b>
Centre-du-Québec	400	98	-	<b>498</b>
<b>Total</b>	<b>1 483 925</b>	<b>414 567</b>	<b>45 532</b>	<b>1 944 024</b>

## Populations hibernantes et dommages anticipés en 2026

Dans le but de planifier et de réaliser des programmes de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique Btk, la SOPFIM procède annuellement à l'évaluation des niveaux de population hibernante (L2) de TBE dans les secteurs visés par une protection. Ces populations indiquent si les niveaux de dommage attendus dépassent les seuils d'acceptabilité en matière d'utilisation des forêts par les intervenants concernés. À l'automne 2025, cette activité a été réalisée dans 2 372 sites d'échantillonnage distribués dans douze régions administratives, pour les trois programmes ci-haut mentionnés.

Comme en 2024, on remarque cette année une grande variabilité dans le niveau des populations larvaires en dormance. Celles-ci varient de faibles à très élevées dans toutes les régions inventoriées. Néanmoins, les populations sont en majorité fortes ou très fortes dans toutes les régions administratives à l'exception du Bas-Saint-Laurent. Globalement, près de 68 % des parcelles-échantillons ont révélé des populations fortes ou très fortes, ce qui laisse présager des niveaux d'infestation importants pour la prochaine année sur ces sites.

La figure suivante présente la distribution de fréquence (%) des sites d'échantillonnage L2 selon les classes de population, par région, en 2025.



## Acquisition de connaissances

La SOPFIM doit constamment innover afin de réaliser sa mission avec succès. Considérant les ressources humaines, matérielles et financières importantes consacrées aux programmes de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la SOPFIM cherche constamment des solutions pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses programmes de protection. C'est dans ce contexte que de nombreux projets de recherche sont réalisés à l'interne ou en partenariat avec des partenaires. Voici quelques faits marquants de la dernière année :

- Poursuite d'un projet de recherche financé par Ressources naturelles Canada visant à évaluer les effets de différents scénarios de protection contre la TBE sur la faune non visée, les parasitoïdes et le bilan carbone.
- Poursuite d'une collaboration en matière de recherche avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et Pulsar informatique pour la création d'un outil d'aide à la décision sur la phénologie des essences hôtes de la TBE pour faciliter les opérations d'arrosage contre la TBE ;
- Poursuite de quatre projets internes d'acquisition de connaissances visant à optimiser nos opérations ;
- Participation de notre entomologiste et chercheur scientifique, Monsieur Richard Berthiaume, à la préparation de deux demandes de subvention par des partenaires de recherche en lien avec la livrée des forêts

## Environnement

Le service de l'environnement a aussi été très occupé en 2025. La mise en œuvre du projet de recherche financé par Ressources naturelles Canada qui avait nécessité l'embauche de personnel spécialisé dans le laboratoire en 2024 s'est poursuivie en 2025, avec quelques ajustements requis à la suite d'une première année de travaux. De nombreuses analyses de laboratoire ont également été réalisées par le personnel technique de la SOPFIM, pour les opérations courantes et les projets d'acquisition de connaissances. En période de pointe, jusqu'à quatre techniciens de laboratoire, quatre auxiliaires de laboratoire et un professionnel de recherche ont participé aux analyses effectuées, sous la responsabilité de Madame Catherine Henry.

## Relevés en forêt

En 2025, le service des relevés, sous la responsabilité de Monsieur Patrick Perreault, a établi des équipes de travail dans dix secteurs, soit Dolbeau, Saguenay, Baie-Comeau, Rimouski, Amqui, Sainte-Anne-des-Monts, New-Richmond, Gaspé et Val-d'Or et Mont-Laurier. 24 techniciens et 52 ouvriers se sont ainsi partagé les tâches reliées à la planification et la récolte de données et d'échantillons en forêt, de la mi-mai à la mi-novembre. Une équipe de quatre techniciens forestiers a également été embauchée afin de récolter les données nécessaires pour nos projets de recherche.

Pour ce qui est des laboratoires, trois laboratoires d'analyse de branches ont été mis en place à Amqui, Rimouski et Québec, avec 4 techniciens et 14 auxiliaires de laboratoire. Les analyses se sont principalement réalisées entre la mi-mai et la fin août

L'année 2025 a été marquée par une amélioration en matière d'accidents de travail en forêt. Cela démontre que nos efforts de prévention portent fruit. Mais l'événement marquant de l'année est sans aucun doute la décision de la SOPFIM de réduire l'utilisation des véhicules tout-terrain (VTT) pour la récolte des échantillons en forêt, ce qui permet de réduire à la source les risques d'accidents graves ou potentiellement graves qui y sont associés. Les résultats obtenus en 2025 sont très encourageants et nous permettent d'envisager l'élimination complète de l'utilisation des VTT dans le contexte des activités de planification et de suivi des programmes de protection des forêts de la SOPFIM. Une belle démonstration d'innovation dans nos pratiques.

Pour conclure, je tiens à souligner la collaboration et l'engagement démontrés par nos employés au cours de la dernière année.

Merci à tous!

# Technologies de l'information

Par Sébastien Marthouret  
Directeur des technologies de l'information



# Technologies de l'information

## Bilan des réalisations et plan d'évolution

En 2025, la Direction des technologies de l'information (TI) a poursuivi la mise en œuvre de la feuille de route numérique de la SOPFIM en préparant la modernisation des systèmes administratifs, opérationnels et géomatiques. Cette année charnière a permis de structurer l'implantation de solutions majeures — plusieurs ERP couvrant les volets administratifs et RH — dont la mise en production est prévue en 2026, tout en consolidant la sécurité, la gouvernance, la gestion des données et la capacité de livraison des équipes.

## Plan stratégique

Dans le cadre du plan stratégique 2022-2025, les équipes ont poursuivi l'implantation d'ERP couvrant les volets administratifs et RH. Elles ont également défini le plan d'évolution TI 2025 et amorcé la planification du remplacement des serveurs de fichiers par des solutions infonuagiques modernes, notamment OneDrive, SharePoint, Azure Files et des mécanismes d'archivage de longue durée. Ces travaux s'accompagnent du décommissionnement du matériel présent à la SOPFEU, contribuant à la simplification de l'architecture technologique et à la réduction des risques opérationnels.

## Cybersécurité et gestion des risques

La SOPFIM a renforcé sa posture de cybersécurité en matière d'hébergement, de stockage, de supervision et de détection, notamment par le déploiement d'un mécanisme d'alerte de type SIEM. La politique de gestion des mots de passe a été centralisée, les sauvegardes ont été étendues à l'environnement Microsoft 365 au moyen d'une solution SaaS hybride, et la fonctionnalité Self-Service Password Reset (SSPR) a été introduite afin d'accroître l'autonomie des utilisateurs tout en réduisant la charge de soutien technique.

## Performance et efficacité opérationnelle

Un effort important a été consacré à la remise en ordre de la gestion des identités, incluant la révision des processus d'arrivée et de départ, le nettoyage d'Entra ID et de Microsoft 365, l'amélioration de la rétention des données et la réduction des comptes actifs inutiles. Par ailleurs, la régularisation des licences Windows Server a permis de sécuriser la position de l'organisation au regard des exigences réglementaires et contractuelles.

# Technologies de l'information

(suite)

## Innovation, développement et géomatique

L'année 2025 a aussi été marquée par la poursuite du plan de décommissionnement de l'ERP Legacy, la remise en place de rapports opérationnels pertinents et la révision des flux de données entre ERP-Next et la géomatique. Plusieurs solutions liées au programme forestier ont été mises en chantier ou livrées, dont des applications mobiles de récolte, de gestion du carburant et de suivi des opérations, ainsi qu'une application web de gestion du processus forestier. En parallèle, la migration des logiciels GIS vers la version 11.3, la modernisation du portail géomatique et l'intégration accrue des données géographiques via PostGIS ont renforcé les capacités analytiques et soutenu l'amélioration des pratiques de déploiement continu (CI/CD).

## Gouvernance et gestion des ressources

La Direction TI a introduit une approche agile de type Scrum pour les équipes de développement et de géomatique, mis en place une gestion centralisée des priorités organisationnelles et amorcé la structuration d'une offre interne de service-conseil. Ces mesures contribuent à une meilleure lisibilité des projets, à une priorisation plus transparente et à une utilisation plus efficiente des ressources TI au service des opérations et de l'administration.

## Perspectives 2026

L'année 2026 sera consacrée à la mise en production de nouveaux systèmes intégrés couvrant les volets administratifs et RH, à la poursuite de la migration vers le cloud — notamment pour les serveurs de fichiers et l'écosystème GIS — ainsi qu'au renforcement continu de la sécurité, de la gouvernance des données et des plans de relève des systèmes. La Direction des technologies de l'information se positionne ainsi comme un levier central de performance, de résilience et d'innovation pour la SOPFIM.

4

# RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES FINANCES

Par Maïa Dessair, CPA, auditrice  
Directrice des finances



# LES FINANCES

Les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, présentés aux pages suivantes ont été audités par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L. Le présent texte se veut un complément d'information aux états financiers.

## Financement de la Société

Le financement pour le fonctionnement général, le programme pour les interventions de protection en forêt publique non aménagée ainsi que celui pour les interventions de protection des investissements sylvicoles provient de cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (MRNF). Le MRNF finance également les interventions pour la protection de la petite forêt privée à l'aide de subventions.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, le gouvernement du Canada, dans le cadre de la stratégie d'intervention précoce contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette – phase III, contribue au financement de projets de recherche. L'accord de 3 ans se terminant le 31 mars 2026 prévoit un financement maximal de 2 038 592 \$.

## Résultats

Les résultats détaillés de chacun des programmes d'intervention ainsi que du fonctionnement général sont présentés à l'annexe E des états financiers. Depuis 2018, le MRNF cotise pour la totalité des dépenses engagées par la SOPFIM. L'excédent des produits sur les charges au 31 décembre 2025 de 310 413 \$ au fonctionnement général s'explique par un excédent des profits sur contrats externes de 312 645 \$ et l'écart entre la charge de retraite et les cotisations versées au régime de retraite de 2 232 \$.

## Actif et passif

L'actif de la Société est passé de 13 528 875 \$ au 31 décembre 2024 à 13 190 939 \$ au 31 décembre 2025, ce qui représente une faible variation nette. La valeur des placements est en baisse de 2 500 000 \$, cette baisse est due à l'épuisement progressif des fonds issus de la subvention pour les petites forêts privées. Ceci a été contrebalancé par une hausse des liquidités et des débiteurs d'environ 2 000 000 \$, qui s'explique par l'économie faite comparativement au budget adopté pour l'exercice.

En ce qui concerne le passif, il est passé d'un total de 11 398 853 \$ au 31 décembre 2024 à 9 854 191 \$ au 31 décembre 2025. Les cotisations reportées du MRNF ont connu une hausse d'environ 1 000 000 \$ qui s'explique, encore une fois, par l'économie faite comparativement au budget adopté pour l'exercice. De son côté, la subvention reportée pour la petite forêt privée est passée de 7 861 590 \$ au 31 décembre 2024 à 5 619 936 \$ au 31 décembre 2025. Cette entente de subvention est prolongée jusqu'au 31 mars 2027.

# LES FINANCES

(suite)

## Solde des fonds

Le solde du Fonds de la cotisation générale affiche une hausse en 2025, passant d'une insuffisance de 217 416 \$ en 2024 à un surplus de 518 209 \$ au 31 décembre 2025. Cette variation s'explique principalement par la réévaluation et autres éléments relatifs au régime à prestations définies (896 313 \$) ainsi que par les investissements en immobilisations (158 456 \$) et au Fonds d'investissement (312 645 \$).

Le solde du Fonds d'immobilisations a légèrement augmenté, passant de 2 347 438 \$ en 2024 à 2 505 894 \$ en 2025. Ceci se justifie par des investissements en immobilisations supérieurs à la dépense de l'amortissement et des dispositions.

En 2025, un nouveau fonds a été créé, le Fonds d'investissement qui vise à soutenir des projets structurants alignés sur la vision, le plan stratégique et les objectifs tactiques de l'organisme, incluant les projets stratégiques d'amélioration, la recherche appliquée, l'amélioration des infrastructures et des équipements, ainsi que les initiatives favorisant le développement de l'organisme. Un montant de 312 645 \$ a été affecté à ce fonds, en lien notamment avec des profits sur contrats externes

## Évolution des coûts depuis 2018

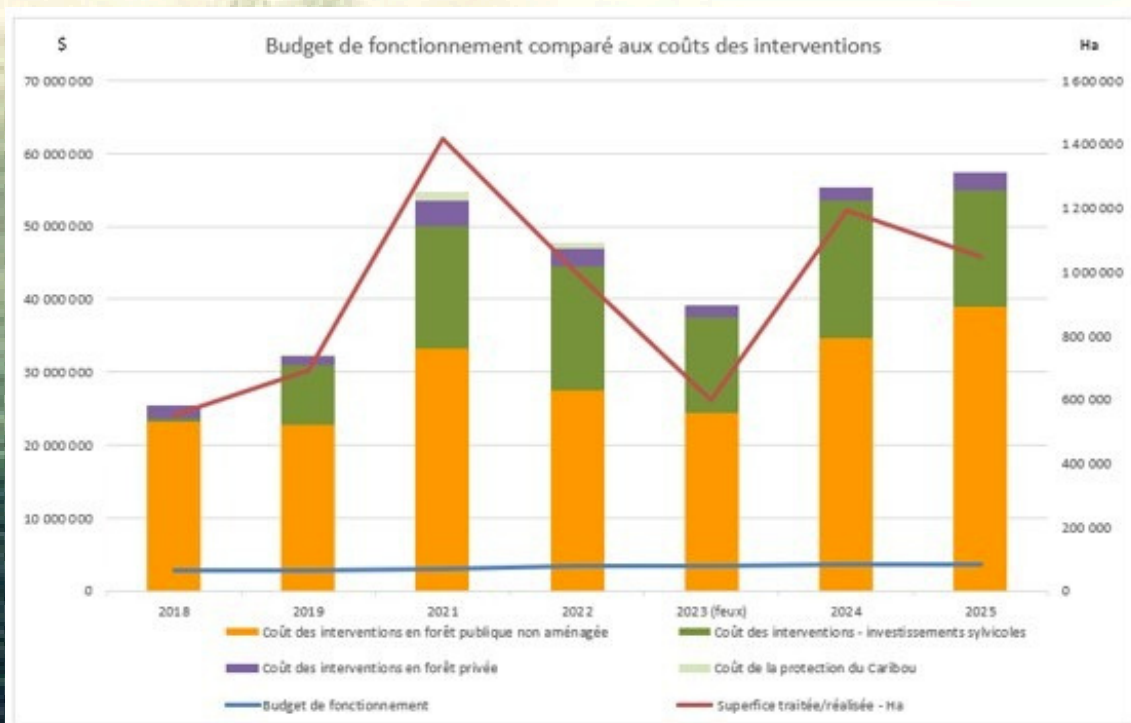
Entre 2018 et 2025, les charges liées aux programmes de protection visant la lutte directe contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sont passées de 25 478 295 \$ à 57 491 578 \$, soit une progression annuelle moyenne d'environ 12 %. Cette progression est liée à la hausse des superficies traitées, qui elles, ont progressé d'environ 10 % pour cette même période, passant de 552 192 ha en 2018 à 1 046 952 ha en 2025.

Quant aux charges liées au fonctionnement général, elles ont été limitées à une augmentation moyenne annuelle de 3,23 %. Elles étaient de 2 889 298 \$ en 2018 et sont maintenant de 3 610 498 \$ en 2025.

# LES FINANCES

(suite)

Le graphique suivant présente l'évolution des dépenses et des superficies traitées pour chacune des années. L'année 2023 a été marquée par les grands feux de forêts au Québec, ce qui a eu un impact significatif à la baisse sur la réalisation des programmes des interventions.



# LES FINANCES

(suite)

## Coûts de protection par hectare

Pour leur part, les coûts de protection pour chacun des hectares protégés en forêt publique non aménagée sont passés de 68,89 \$ en 2018 à 86,88 \$ en 2025. Sur la base des hectares traités, les coûts ont évolué de 41,52 \$/ha en 2018 à 52,10 \$/ha en 2025. Rappelons que la superficie protégée correspond à la superficie réelle d'un bloc à traiter et la superficie traitée correspond à la superficie protégée multipliée par le nombre de traitements effectués.





5

# RAPPORT DES AUDITEURS ET ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

Par Lemieux Nolet



**SOCIÉTÉ DE PROTECTION  
DES FORÊTS CONTRE LES  
INSECTES ET MALADIES**  
États financiers

**Exercice terminé le 31 décembre 2025**



# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2025

### Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6 - 7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 19
Renseignements complémentaires	20 - 23

**LÉVIS**

1610, boul. Alphonse-Desjardins  
Bureau 400  
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114  
Télocopieur 418 833-9983

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres de**

Société de protection des forêts  
contre les insectes et maladies

*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



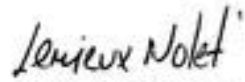
### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



LEMIEUX NOLET  
comptables professionnels agréés  
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)  
Le 17 mars 2026

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A124890

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
<b>Produits</b>		
Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (annexe A)	57 535 925 \$	55 925 789 \$
Subventions gouvernementales (annexe B)	3 062 063	2 287 776
Revenus d'intérêts (annexe C)	409 004	621 721
Autres revenus (annexe D)	68 801	44 379
Revenus de contrats (annexe F)	1 294 042	473 004
	<b>62 369 835</b>	<b>59 352 669</b>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement général (annexe E)	3 610 498	3 658 602
Interventions en forêt publique (annexe E)	38 930 584	34 668 927
Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique (annexe E)	16 045 845	18 942 605
Interventions en forêt privée (annexe E)	2 515 149	1 842 720
Charges de contrats (annexe F)	957 346	345 154
	<b>62 059 422</b>	<b>59 458 008</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>310 413 \$</b>	<b>(105 339) \$</b>

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Fonds de la cotisation générale	Fonds d'investis- sement	Fonds d'immo- bilisations	2025 Total	2024 Total
<b>Solde au début de l'exercice</b>	(217 416) \$	-	\$ 2 347 438 \$	2 130 022 \$	2 127 967 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	794 344	-	(483 931)	310 413	(105 339)
Affectations d'origine interne (note 14)	(955 032)	312 645	642 387	-	-
Réévaluations et autres éléments relatifs au régime à prestations définies	896 313	-	-	896 313	107 394
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	518 209 \$	312 645 \$	2 505 894 \$	3 336 748 \$	2 130 022 \$

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## État de la situation financière

31 décembre 2025

	2025	2024
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse (note 3)	2 676 217 \$	1 791 463 \$
Débiteurs (note 4)	2 164 855	995 481
Intérêts courus à recevoir	185 757	512 605
Stocks	735 142	1 066 054
Frais payés d'avance	148 751	101 911
Placements encaissables à moins d'un an (note 5)	4 000 000	5 000 000
	9 910 722	9 467 494
Placements, au coût (note 5)	-	1 500 000
Immobilisations corporelles (note 6)	2 290 932	2 124 070
Actifs incorporels (note 7)	393 247	437 311
Actif au titre des prestations définies (note 8)	596 038	-
	13 190 939 \$	13 528 875 \$

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

État de la situation financière  
31 décembre 2025

	2025	2024
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	1 251 981 \$	1 093 906 \$
Cotisations reportées - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	2 803 989	1 931 371
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	35 658	35 658
	4 091 628	3 060 935
Dette à long terme (note 11)	142 627	178 285
Subvention reportée - Forêt privée (note 12)	5 619 936	7 861 590
Passif au titre des prestations définies (note 8)	-	298 043
	9 854 191	11 398 853
<b>Soldes de fonds</b>		
Fonds de la cotisation générale	518 209	(217 416)
Fonds d'investissement	312 645	-
Fonds d'immobilisations	2 505 894	2 347 438
	3 336 748	2 130 022
	13 190 939 \$	13 528 875 \$
Engagements (note 13)		

Au nom du conseil,

\_\_\_\_\_ , administrateur

\_\_\_\_\_ , administrateur

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	310 413 \$	(105 339) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	487 579	430 509
Amortissement des actifs incorporels	44 063	96 017
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(47 712)	3 898
Perte sur radiation d'actifs incorporels	1	12
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	2 232	105 339
Amortissement des subventions reportées, net des intérêts réinvestis	(2 241 654)	(1 404 076)
	(1 445 078)	(873 640)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 15)	498 790	(209 472)
	(946 288)	(1 083 112)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(2 500 000)	(1 500 000)
Encaissement de placements	5 000 000	3 500 000
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 15)	(739 468)	(600 757)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	106 168	626
	1 866 700	1 399 869
<b>Activité de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(35 658)	(35 658)
<b>Variation nette de l'encaisse</b>	884 754	281 099
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	1 791 463	1 510 364
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	2 676 217 \$	1 791 463 \$

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

### Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

#### 1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, élabore et réalise des programmes de lutte contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques dans les forêts publiques et privées de la province du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté d'impôts.

#### 2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration ainsi que les produits et les charges afférents aux activités de planification, de réalisation et au contrôle des plans d'interventions contre les insectes et les maladies sont présentés dans le fonds de la cotisation générale.

Le fonds d'investissement est capitalisé par des excédents accumulés et affectations internes provenant notamment du profit des contrats externes et du congé de cotisation au régime de retraite. Les projets pouvant être financés par ce fonds doivent être reliés à la vision de l'organisme, son plan stratégique en vigueur et les objectifs tactiques de l'organisme.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

##### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et sur l'évaluation de l'actif au titre des prestations définies.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

##### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

##### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

### Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Aménagements du terrain	8 %
Bâtiments	4 %
Appareils d'analyse et d'échantillonnage	30 %
Équipement informatique	40 %
Matériel de communication	30 %
Matériel et outillage d'opérations	20 % et 30 %
Matériel roulant	30 %
Mobilier de bureau	20 %
Réservoirs	20 %

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Droits d'utilisation d'infrastructures d'aviation	linéaire	10 ans
Logiciels	dégressif	30 %

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède la juste valeur ou son coût de remplacement. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur ou son coût de remplacement. Les actifs à long terme ayant fait l'objet d'une perte de valeur par le passé ne peuvent faire l'objet d'une reprise de valeur.

### Avantages sociaux futurs

L'organisme offre à ses employés réguliers un régime de retraite à prestations définies. Les prestations sont établies en fonction des années de service et du salaire final moyen des cinq années les mieux rémunérées.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Avantages sociaux futurs (suite)

L'obligation au titre du régime à prestations définies est comptabilisée à mesure que les employés réguliers rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation puisque des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles applicables exigent l'établissement d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation. L'obligation au titre des prestations définies inclut l'ensemble des composants sous-jacents des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles qui doivent être capitalisés par des cotisations. Une telle évaluation actuarielle est obtenue au moins tous les trois ans par l'organisme, ou plus fréquemment dans certaines circonstances. L'organisme applique une technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations définies afférentes à son régime à prestations définies pour les exercices compris entre deux évaluations actuarielles.

En fin d'exercice, l'organisme comptabilise l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, et ajustée de toute provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre de prestations définies. Le coût du régime pour l'exercice est constaté dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments comptabilisés à l'actif net correspondent à la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels, l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

#### Comptabilisation des produits

##### *Apports*

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds correspondant à leur affectation au cours de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds de la cotisation générale lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

##### *Cotisations*

Les produits de cotisations sont comptabilisés à titre de produits conformément aux dispositions convenues avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, c'est-à-dire au moment où les charges connexes sont engagées sur la période couverte par les cotisations.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

### Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Comptabilisation des produits (suite)

#### *Revenus d'intérêts*

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

#### *Contrats*

Les revenus de contrats découlant de la prestation de services sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement des travaux. Selon cette méthode, les revenus de contrats sont constatés lorsque la prestation des services faisant l'objet du contrat est achevée, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

#### *Subventions*

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'organisme se conformera aux conditions qui y sont rattachées et que les subventions seront reçues. Les subventions relatives aux charges sont constatées aux résultats au moment où les charges sont comptabilisées.

### Ventilation des charges

Les charges salariales sont majoritairement réparties en fonction des superficies initialement prévues et des superficies réellement traitées, à l'exception de celles du service des relevés et laboratoire qui sont réparties en fonction du temps de travail de chaque activité. Les charges d'insecticides sont réparties en fonction des superficies réellement traitées et les charges liées aux aéronefs et carburant d'aviation et les autres charges d'intervention sont réparties en fonction des superficies réellement traitées et des superficies initialement prévues.

## 3. Encaisse

	2025	2024
Encaisse	2 \$	175 \$
Encaisse à haut rendement	2 676 215	1 791 288
	<b>2 676 217 \$</b>	<b>1 791 463 \$</b>

L'encaisse placée dans le compte d'opérations à haut rendement porte intérêt à des taux qui varient en fonction du taux de base, moins 2,34 %. Au 31 décembre 2025, le taux de base était de 4,45 %.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## Notes complémentaires

31 décembre 2025

### 4. Débiteurs

	2025	2024
Cotisations - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	1 309 218 \$	- \$
Subvention - Gouvernement du Canada	781 626	759 144
Taxes à la consommation	-	163 167
Autres	74 011	73 150
	<b>2 164 855 \$</b>	<b>995 461 \$</b>

### 5. Placements, au coût

	2025	2024
Certificats de placements garantis, 3,34 % et 5,14 %, échéants en avril 2026 et mai 2026	4 000 000 \$	6 500 000 \$
Placements encaissables à moins d'un an	4 000 000	5 000 000
	<b>- \$</b>	<b>1 500 000 \$</b>

### 6. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	63 900 \$	- \$	63 900 \$	63 900 \$
Aménagements du terrain	62 565	26 147	36 418	39 585
Bâtiments	1 775 473	880 496	894 977	638 836
Appareils d'analyse et d'échantillonnage	244 499	177 897	66 602	62 905
Équipement informatique	796 438	534 641	261 797	254 179
Matériel de communication	39 494	37 788	1 706	2 437
Matériel et outillage d'opérations	1 990 947	1 437 943	553 004	589 521
Matériel roulant	598 369	405 812	192 557	215 545
Mobilier de bureau	285 358	182 235	103 123	111 101
Réservoirs	415 936	299 088	116 848	146 061
	<b>6 272 979 \$</b>	<b>3 982 047 \$</b>	<b>2 290 932 \$</b>	<b>2 124 070 \$</b>

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## Notes complémentaires

31 décembre 2025

### 7. Actifs incorporels

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Droits d'utilisation d'infrastructures d'aviation	953 066 \$	560 978 \$	392 088 \$	435 654 \$
Logiciels	65 064	63 905	1 159	1 657
	1 018 130 \$	624 883 \$	393 247 \$	437 311 \$

### 8. Avantages sociaux futurs

#### *Description du régime d'avantages sociaux*

L'organisme a un régime capitalisé qui garantit aux employés réguliers le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen des cinq années les mieux rémunérées.

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2024. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction d'une extrapolation des résultats de cette évaluation en utilisant les flux monétaires réels de l'année 2025.

#### *Situation du régime de retraite*

	2025	2024
Juste valeur des actifs du régime	6 678 215 \$	5 838 345 \$
Obligation au titre des prestations définies	(5 727 678)	(6 136 388)
Excédent (déficit) du régime	950 537	(298 043)
Provision pour moins-value	(354 499)	-
Actif (passif) au titre des prestations définies	596 038 \$	(298 043) \$

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## Notes complémentaires

31 décembre 2025

### 9. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 350 000 \$ et d'un crédit supplémentaire de 800 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 %, garantis par l'universalité des biens meubles et immeubles. Au 31 décembre 2025, les soldes sont inutilisés.

L'organisme dispose également de cartes de crédit dont les montants autorisés totalisent 700 000 \$.

### 10. Crédoiteurs

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	429 435 \$	556 472 \$
Salaires et vacances	608 166	499 253
Sommes à remettre à l'État	91 147	4 979
Taxes à la consommation	89 533	-
Autres	33 700	33 202
	<b>1 251 981 \$</b>	<b>1 093 906 \$</b>

### 11. Dette à long terme

	2025	2024
Emprunt de la Ville de Gaspé, taux préférentiel, remboursable jusqu'en janvier 2030 par versements annuels de 18 020 \$ en capital plus les intérêts	90 100 \$	108 120 \$
Emprunt de la MRC du Rocher-Percé, taux préférentiel, remboursable jusqu'en février 2030 par versements annuels de 17 638 \$ en capital plus les intérêts et un dernier versement de 17 633 \$	88 185	105 823
	<b>178 285</b>	<b>213 943</b>
Dette à long terme échéant à moins d'un an	35 658	35 658
	<b>142 627 \$</b>	<b>178 285 \$</b>

Les versements au cours des cinq prochains exercices sont les suivants : 2026 - 35 658 \$; 2027 - 35 658 \$; 2028 - 35 658 \$; 2029 - 35 658 \$ et 2030 - 35 653 \$.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

### 12. Subvention reportée - Forêt privée

La subvention reportée représente des ressources non dépensées qui, en vertu d'une convention entre la SOPFIM et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, sont destinées au financement du Programme de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée. Les revenus d'intérêts générés par la subvention encaissée sont grevés d'une affectation d'origine externe et sont destinés à couvrir les charges admissibles qui surviendront au cours des exercices subséquents. Le ministre se réserve le droit de réclamer un remboursement proportionnellement au montant de l'aide financière octroyée si le total des dépenses admissibles engagées et acquittées soumises par le bénéficiaire est inférieur au total des dépenses admissibles à la fin de la durée de la convention, soit le 31 mars 2027.

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	7 861 590 \$	9 265 666 \$
Intérêts réinvestis	273 495	438 644
Amortissement de la subvention reportée	(2 515 149)	(1 842 720)
Solde à la fin de l'exercice	5 619 936 \$	7 861 590 \$

### 13. Engagements

L'organisme s'est engagé en vertu d'ententes de services jusqu'en décembre 2028 pour une utilisation minimale annuelle d'appareils de pulvérisation aérienne et d'appareils de surveillance aérienne dont le prix des appareils varie en fonction du modèle utilisé. Advenant une annulation des ententes, des indemnités variant de 15 % à 25 % des engagements annuels seraient payables. L'engagement total est d'un minimum de 5 883 615 \$ et d'un maximum de 37 323 328 \$.

En novembre 2025, l'organisme s'est engagé à acquérir 425 000 litres d'insecticides auprès d'un fournisseur pour un montant total de 5 843 750 \$.

### 14. Affectations d'origine interne

Au cours de l'exercice, l'organisme a procédé à une affectation du fonds de la cotisation générale au fonds d'immobilisations pour le remboursement de la dette à long terme et l'acquisition d'immobilisations corporelles de 642 387 \$ (2024 - 718 412 \$).

De plus, l'organisme a également procédé à une affectation du fonds de la cotisation générale au fonds d'investissement pour affecter l'excédent des produits sur les charges avant ajustement du régime de retraite de 312 645 \$ (2024 - 0 \$).

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

### 15. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2025	2024
Débiteurs	(1 169 394) \$	(825 952) \$
Intérêts courus à recevoir	326 848	(202 568)
Stocks	330 912	3 120 445
Frais payés d'avance	(46 840)	(3 593)
Créditeurs	184 646	82 122
Cotisations reportées - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	872 618	(2 379 926)
	<b>498 790 \$</b>	<b>(209 472) \$</b>

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice totalisent 712 897 \$, dont un montant de 77 398 \$ (2024 - 103 969 \$) est inclus dans les créditeurs. Les décaissements de l'exercice relatifs à ces acquisitions sont de 739 468 \$.

### 16. Dépendance économique

L'organisme réalise 100 % (2024 - 100 %) de ses cotisations auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

De plus, dans le cadre de ses opérations de pulvérisations, l'organisme acquiert 100 % (2024 - 100 %) de son insecticide auprès d'un même fournisseur.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

### 17. Instruments financiers

#### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2025 sont détaillés ci-après.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux cotisations et subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
<b>Annexe A - Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts</b>		
Fonctionnement général	3 543 437 \$	3 460 585 \$
Interventions en forêt publique	38 002 273	33 674 363
Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	15 990 215	18 790 841
	<b>57 535 925 \$</b>	<b>55 925 789 \$</b>

## Annexe B - Subventions gouvernementales

Gouvernement du Québec - Interventions en forêt privée	2 241 654 \$	1 404 076 \$
Gouvernement du Canada - Interventions en forêt publique	820 409	883 700
	<b>3 062 063 \$</b>	<b>2 287 776 \$</b>

## Annexe C - Revenus d'intérêts

Fonctionnement général	17 724 \$	43 077 \$
Interventions en forêt privée	273 495	438 643
Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	55 630	23 915
Interventions en forêt publique	62 155	116 086
	<b>409 004 \$</b>	<b>621 721 \$</b>

## Annexe D - Autres revenus

Autres	21 090 \$	48 289 \$
Gain (perte) sur disposition d'immobilisations corporelles	47 712	(3 898)
Perte sur disposition d'actifs incorporels	(1)	(12)
	<b>68 801 \$</b>	<b>44 379 \$</b>

**SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS  
CONTRE LES INSECTES ET MALADIES**

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Fonctionnement g énéral	Interventions en forêt publique	Interventions pour les investissements syvicoles en forêt publique	Interventions en forêt privée	Protection de l'habitat du caribou	Total
<b>Annexe E - Produits et charges de fonctionnement général et d'interventions</b>						
<b>Produits</b>						
Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 543 437 \$	38 002 273 \$	15 990 215 \$	- \$	- \$	57 535 925 \$
Subvention - Gouvernement du Québec	-	-	-	2 241 654	-	2 241 654
Subvention - Gouvernement du Canada	-	820 409	-	-	-	820 409
Revenus de contrats (annexe F)	1 294 042	-	-	-	-	1 294 042
Intérêts	17 724	62 155	55 630	273 495	-	409 004
Autres	23 054	45 747	-	-	-	68 801
	4 878 257	38 930 584	16 045 845	2 515 149	-	62 369 835
<b>Charges</b>						
Salaires réguliers	2 786 071	1 699 809	635 933	160 981	-	5 282 794
Salaires occasionnels	54 961	3 574 021	1 481 997	436 589	-	5 547 568
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	2 232	-	-	-	-	2 232
Sous-traitance et contractuels	128 184	298 034	101 102	69 993	-	597 313
Analyses de laboratoire	-	11 343	5 206	356	-	16 905
Aéronefs et carburant d'aviation	-	15 844 915	6 023 488	1 051 829	-	22 920 230
Amortissement	100 792	282 376	124 424	19 987	-	527 579
Assurances	44 120	58 979	21 272	5 111	-	129 482
Organismes de recherche	26 000	163 000	-	-	-	189 000
Électricité et chauffage	39 224	-	-	-	-	39 224
Formation, colloque et cotisations	30 185	38 817	15 577	4 379	-	88 958
Frais de déplacement	32 231	1 725 796	736 086	82 423	-	2 576 536
Frais de matériel roulant	6 989	1 003 813	412 926	178 259	-	1 601 987
Frais de prévention	2 495	84 482	33 506	10 852	-	131 335
Frais de transport	-	37 719	17 265	1 867	-	56 851
Honoraires professionnels	53 567	30 596	16 153	9 320	-	109 636
Intérêts et frais bancaires	3 169	6 639	3 016	288	-	13 112
Insecticides	-	13 006 888	5 970 201	408 604	-	19 385 693
Licences et droits d'utilisation	64 773	78 513	30 906	10 981	-	185 173
Location et entretien des locaux	74 589	253 952	112 166	26 356	-	467 063
Location et entretien du matériel	-	359 783	153 267	6 767	-	519 817
Matériel et fournitures	22 783	267 186	82 871	19 912	-	332 752
Publicité et informations	10 832	52 291	21 406	4 844	-	89 373
Taxes, permis et frais d'affrètement	108 070	35 793	15 226	84	-	159 173
Téléphonie et radiocommunications	19 231	75 839	31 853	5 367	-	132 290
	3 610 498	38 930 584	16 045 845	2 515 149	-	61 102 076
Dépenses de contrats (annexe F)	957 346	-	-	-	-	957 346
	4 567 844	38 930 584	16 045 845	2 515 149	-	62 059 422
	310 413 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	310 413 \$

**SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS  
CONTRE LES INSECTES ET MALADIES**

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Fonctionnement g énéral	Interventions en forêt publique	Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	Interventions en forêt privée	Protection de l'habitat du caribou	Total
<b>Annexe E - Produits et charges de fonctionnement général et d'interventions</b>						
<b>Produits</b>						
Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 460 585 \$	33 674 363 \$	18 790 841 \$	- \$	- \$	55 925 789 \$
Subvention - Gouvernement du Québec	-	-	-	1 404 076	-	1 404 076
Subvention - Gouvernement du Canada	4 396	879 304	-	-	-	883 700
Revenus de contrats (annexe F)	-	-	473 004	-	-	473 004
Intérêts	43 077	116 086	23 914	438 644	-	621 721
Autres	45 205	(826)	-	-	-	44 379
	3 553 263	34 668 927	19 287 759	1 842 720	-	59 352 669
<b>Charges</b>						
Salaires réguliers	2 819 281	1 317 630	520 637	112 305	-	4 769 853
Salaires occasionnels	30 024	3 395 511	1 380 392	442 978	-	5 208 905
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	105 339	-	-	-	-	105 339
Sous-traitance et contractuels	95 921	229 456	101 268	51 420	-	478 065
Analyses de laboratoire	-	5 148	2 900	99	-	8 147
Aéronefs et carburant d'aviation	-	14 273 958	8 774 143	660 343	-	23 708 444
Amortissement	88 923	278 630	139 157	18 117	-	524 827
Assurances	44 484	49 024	26 204	3 949	-	123 661
Organismes de recherche	26 000	140 000	-	-	-	166 000
Électricité et chauffage	36 196	-	-	-	-	36 196
Formation, colloque et cotisations	18 535	23 468	9 747	2 694	-	54 444
Frais de déplacement	33 282	1 479 925	698 467	91 577	-	2 303 251
Frais de matériel roulant	7 879	968 885	358 106	150 658	-	1 485 528
Frais de prévention	2 889	79 492	30 536	10 687	-	123 604
Frais de transport	-	41 480	22 786	1 874	-	66 140
Honoraires professionnels	45 641	23 768	13 527	7 275	-	90 211
Intérêts et frais bancaires	5 205	8 021	4 252	37	-	17 515
Insecticides	-	11 342 856	6 390 574	218 299	-	17 951 729
Licences et droits d'utilisation	62 432	62 695	28 153	8 232	-	161 512
Location et entretien des locaux	79 700	257 242	123 874	22 149	-	482 965
Location et entretien du matériel	830	271 640	131 685	7 061	-	411 216
Matériel et fournitures	23 695	282 009	105 250	19 291	-	430 245
Publicité et informations	17 265	68 038	28 937	7 108	-	121 348
Taxes, permis et frais d'atterrissage	95 492	32 947	17 407	110	-	145 956
Téléphonie et radiocommunications	19 589	77 104	34 603	6 457	-	137 753
	3 658 602	34 668 927	18 942 605	1 842 720	-	59 112 854
Dépenses de contrats (annexe F)	-	-	345 154	-	-	345 154
	3 658 602	34 668 927	19 287 759	1 842 720	-	59 458 008
	(105 339) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(105 339) \$

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
<b>Annexe F - Produits et charges de contrats</b>		
<b>Produits</b>	1 294 042 \$	473 004 \$
<b>Charges</b>		
Salaires occasionnels	84 643	55 950
Aéronefs et carburant d'aviation	562 339	174 379
Amortissement	4 064	1 699
Assurances	365	533
Frais de bureau et autres frais	12 568	5 091
Frais de déplacement	13 235	6 757
Location, entretien et autres frais du matériel	17 537	11 615
Frais de transport	727	208
Insecticides	255 382	74 965
Matériel et fournitures	2 870	12 999
Sous-traitance et contractuels	3 616	958
	957 346	345 154
	336 696 \$	127 850 \$





# Rapport annuel 2025

© Société de protection des forêts contre les insectes  
et maladies (SOPFIM)

Ce document ne peut être reproduit en tout ou en partie  
sans l'autorisation écrite des autorités de la SOPFIM.